



Séance du 7 juillet 2016 à 18 heures 30
Commune de GIGOUZAC – Salle des Fêtes

*Aujourd'hui, sept juillet deux mille seize, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni
dans la Commune de Gigouzac –Salle des fêtes*

Etaient présents :

42 titulaires dont 8 possédant une procuration
6 suppléants dont 3 possédant une procuration

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
CABRERETS
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE

LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
NUZEJOULS
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle
M. PARNAUDEAU Willy,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (procuration de Mme LENEVEU
Hélène), M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M.
SIMON Michel, M. BOUILLAGUET Vincent, M. SAN JUAN Alain
(procuration de Mme Martine LOOCK), M. TESTA Francesco, M.
COLIN Henri (procuration de Daniel COUPY), Mme BONNET
Catherine (procuration de Mme BOYER Cathie), M. MAFFRE Jean-
Luc, Mme RIVIERE Brigitte, M. DELPECH Bernard,
M. TILLOU Josée,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. FOURNIER Christian,
M. TREIL Jean,
Mme BOURDARIE Paulette (procuration de M. PETIT Jean),
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. JARRY Daniel,
Mme ARNAUDET Véronique (procuration de M. CORMANE Jean-
Pierre),
M. NOUAILLES Serge,
M. MOUGEOT Jean-Paul (procuration de Mme VANBESSIEN),
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. VIVIER Jean-Luc,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, M. STEVENARD Daniel,
M. MIQUEL Gérard,
M. FIGEAC Philippe,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. DIOT Fabrice (procuration de Pascal LAVAU),
M. ANNES Jean-Pierre,

• SUPPLEANTS :

CIEURAC
COURS
LAROQUE DES ARCS
LHERM
ST DENIS CATUS
ST MEDARD

M. GARD Michel,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
M. BONNEMERE Jean-Claude,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. RAFFY Bernard,
M. CICUTO Daniel,

Etaient excusés ou absents :

BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS

Mme GARRIGOU Isabelle,
M. RAFFY Gilles, Mme MARMIESSE Yvette,
M. PAULIN Peter,

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse
dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

CAHORS

Mme LAGARDE Geneviève, Mme BOUIX Catherine, Mme FAUBERT Françoise, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU Hélène, Mme BOYER Noëlle, Mme HAUDRY Sabine, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, Mme LOOCK Martine, M. COUPY Daniel, M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle,

CALAMANE

M. FAURE Jean-Pierre,

CIEURAC

M. PEYRUS Guy,

COURS

Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,

CRAYSSAC

M. JOUCLAS Guy,

DOUELLE

Mme LANES Bénédicte,

ESPERE

M. PETIT Jean,

FONTANES

Mme VALETTE Roselyne, M. PLANAVERGNE Jean-François,

FRANCOULES

M. COMBET Gil,

GIGOUZAC

M. OUVRARD François,

LABASTIDE DU VERT

M. CANCEIL Philippe, Mme SOLIVERES Hélène,

LABASTIDE MARNHAC

Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,

LAMAGDELAINE

M. CORMANE Jean-Pierre,

LE MONTAT

Mme VANBESIEEN Joëlle,

LES JUNIES

M. BARDINA Fabien,

LHERM

M. REIX Jean-Albert,

MAXOU

M. CHASTAGNOL Gérard,

MECHMONT

M. PONS Stéphane,

MERCUES

M. DIZENGREMEL Ludovic, Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,

MONTGESTY

M. GALTHIE Jean-Noël, M. LEFEBVRE Jean-Yves,

NUZEJOULS

M. BESSEDE Arnaud,

PONTCIRQ

M. CHATAIN Thierry, M. SOULIER Yves,

PRADINES

Mme ROUAT Géraldine, Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M.

LIAUZUN Christian,

ST CIRQ LAPOPIE

M. DECREMPS Frédéric,

ST GERY

M. BORIES Olivier, M. BERNIOT Pierre-Jacques,

ST PIERRE LAFEUILLE

M. BONNET Frédéric,

TOUR DE FAURE

M. EYROLLE Jean-Louis,

TRESPoux-RASSIELS

M. LAVAU Pascal,

VALROUFIE

M. NICOLAON Patrick,

VERS

M. GILES Jérôme, M. DESROQUES Alain.

Secrétaire de séance : M. Romuald MOLINIE,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Ressources Humaines

Objet : Convention de mise à disposition auprès de la MNT

A été adopté à l'unanimité



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 7 Juillet 2016
Rapporteur : Claude TAILLARDAS

Rédacteur : Christine BRU
Service : Ressources Humaines

Objet : Convention de mise à disposition auprès de la MNT

Mesdames, Messieurs,

La Mutuelle Nationale Territoriale accompagne depuis plus de cinquante années ses adhérents issus de la fonction publique territoriale et leur permet de s'organiser pour faire, ensemble, les choix nécessaires à leur couverture complémentaire en santé comme en prévoyance.

La spécificité de cette organisation mutualiste est, d'une part, qu'elle est à but non lucratif et, d'autre part, qu'elle est animée bénévolement par 1500 élus répartis sur l'ensemble du territoire français et participe par ailleurs au service public de l'assurance maladie.

Parmi ces bénévoles, certains sont élus par leurs pairs pour siéger au sein du Conseil d'Administration. C'est notamment le cas de l'un de nos Directeurs Généraux Adjoints, Vice-Président de cette instance, en charge notamment de la gestion des risques assurantiels de la MNT.

Le Président Général de la MNT, par courrier en date du 7 Juin 2016, sollicite la mise à disposition de cet agent auprès de son organisme à raison d'une journée par mois et ce, jusqu'au 31 mars 2018, veille de son admission à la retraite.

La Mutuelle Nationale Territoriale remboursera à la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors le montant de la rémunération et des charges sociales du fonctionnaire mis à disposition, ainsi que les charges de toute nature énumérées à l'article 6 – III du décret du 18 juin 2008 susvisé.

Ces remboursements seront effectués de la manière suivante :

- au prorata de la quotité du temps de travail effectuée,
- au coût horaire de l'agent.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée, après avis de la Commission Administrative Paritaire compétente,

- D'approuver la mise à disposition de cet agent à raison d'une journée mensuelle,

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- D'autoriser Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué, à signer la convention de mise à disposition, dont le projet est ci-annexé, qui prendrait effet au 1^{er} Août 2016, ainsi que tout avenant éventuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,


Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE